

Justificatifs, pensez à nous remettre :



- L'attestation de l'entretien annuel des appareils de chauffe.
- L'attestation de ramonage des cheminées datant de moins d'un an.
- L'attestation d'entretien des piscines, alarme, climatisation réversible...

En cas de sinistre

Lors de l'état des lieux, prévoyez de nous présenter la déclaration du sinistre, obtenue auprès de votre assureur, si toutefois les réparations nécessaires n'ont pas encore été réalisées.

Vos contrats

(Electricité, gaz, eau, téléphone, Internet, assurance)

- Informez vos fournisseurs de la date de votre départ afin de stopper la facturation, sans pour autant résilier vos contrats.
- Remplissez votre cuve fuel ou gaz à hauteur de ce que vous avez reçu lors de votre entrée dans les lieux.

Bon à savoir : Communiquez nous rapidement votre nouvelle adresse pour une réception de votre dépôt de garantie dans les plus brefs délais.



Vous pouvez nous rendre visite au 95 Bd Basly
BP 333 - 62334 LENS CEDEX

Ou nous joindre par téléphone au **03 21 42 42 61**

Fax : 03 21 28 04 15 ou par mail à l'adresse suivante :
lensimmobilier@lensimmobilier.com

www.lensimmobilier.com

GESTION DE COPROPRIÉTÉ

GESTION LOCATIVE - LOCATION - VENTE

TRANSACTION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE



© tournon - www.tournon.com Crédits photos : iStock - Fotolia

Vous quittez votre logement, **soyez prévoyant !**



LOUER POUR SE LOGER



Chère Cliente, cher Client,

Vous avez exprimé le souhait de quitter votre logement. Pour mettre un terme à votre location dans les meilleures conditions, quelques règles et usages s'imposent à vous.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout conseil pratique lié à votre départ.

Merci pour votre confiance et bon emménagement dans votre nouveau « chez vous ».



Plomberie, n'oubliez pas de :

- Réparer les fuites d'eau et les joints de silicone de l'ensemble des sanitaires (élasticité, étanchéité, propreté).
- Vérifier le bon fonctionnement du robinet d'arrêt général du logement, ainsi que les robinets de radiateurs et du groupe de sécurité du chauffe-eau.

Electricité, prévoyez de :

- Remettre des douilles sur tous les points d'éclairage.
- Resceller ou remplacer les prises électriques et les interrupteurs.

Serrurerie, huisserie, inspectez :

- Le nombre de clés, de badges et autres émetteurs magnétiques qui vous ont été confiés lors de votre entrée dans le logement. N'hésitez pas en faire reproduire si besoin.
- Le bon fonctionnement des stores, volets roulants et persiennes.
- Le bon état des portes de placards.

Etat général du logement, veillez à :

- Rendre en l'état d'origine les box, la cave, le parking, la boîte aux lettres.
- Reboucher les trous de cheville.
- Recoller le papier peint ou le remplacer si nécessaire.
- Nettoyer les revêtements de sol ou les remplacer si nécessaire.

Nettoyage, débarras, pensez à :

- Nettoyer le logement complètement.
- Laver les bouches d'aération et de ventilation (VMC).
- Lessiver les portes, plinthes et encadrements des fenêtres.
- Détartre la cuvette des WC, les robinetteries et les sanitaires.
- Vernir, stratifier les parquets et/ou shampooiner les moquettes.
- Nettoyer les vitres.
- Laver les faïences et les sols.
- Décasser les hottes aspirantes et remplacer les filtres.
- Débarrasser de tout encombrant les balcons, terrasses, loggias, caves, box, parkings, celliers, greniers et autres dépendances.
- Recoller le papier peint ou le remplacer si nécessaire.
- Nettoyer les revêtements de sol ou les remplacer si nécessaire.

Si vous avez un jardin, jusqu'au moment de votre départ, pensez à :

- Tailler les haies : leur hauteur ne doit pas dépasser les 2 mètres et la taille doit être réalisée de façon régulière sur les trois faces.
- Elaguer arbres et arbustes.
- Tondre et entretenir les pelouses.
- Débarrasser les débris de végétaux et tout autre encombrant.
- Désherber les allées.
- Remplacer les arbustes morts.
- Débarrasser votre mobilier de jardin.
- Dégorgier les conduits des descentes d'eaux pluviales, chéneaux et gouttières.